



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale

Français

Original: anglais

Session annuelle de 2000

13-23 juin 2000, Genève

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

Cadres de coopération de pays et questions connexes

**Deuxième cadre de coopération
avec la République d'Azerbaïdjan (2000-2004)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction		2
I. Situation du développement envisagée sous l'angle du développement humain durable	2-13	2
A. Régime et problèmes politiques	3-4	2
B. Problèmes macrorééconomiques	5-8	2
C. Problèmes sociaux	9-13	3
II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée	14-19	4
III. Objectifs, domaines de programmes et résultats escomptés	20-34	5
A. Structure du cadre de coopération de pays	21-24	5
B. Domaine de programme 1 : gouvernance démocratique et économique	25-30	5
C. Domaine de programme 2 : appui à la reconstruction et au développement après un conflit	31-32	7
D. Thèmes multisectoriels	33-34	7
IV. Arrangements de gestion	35-39	8
A. Réserve du Programme et appui aux programmes	35	8
B. Exécution, mise en oeuvre et partenariats	36-37	8
C. Mobilisation des ressources et coordination de l'aide	38	8
D. Gestion, évaluation et contrôle fondés sur les résultats	39	8
 Annexe		
Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour l'Azerbaïdjan		10

Introduction

1. Le deuxième cadre de coopération de pays avec la République d'Azerbaïdjan pour la période 2000-2004 est synchronisé avec les cycles de programmation d'autres fonds et programmes des Nations Unies. Il repose sur les résultats de l'examen de pays effectué en 1999 par le PNUD, sur les conclusions provisoires du bilan commun de pays, ainsi que sur les décrets et lois promulgués récemment dans le pays. Le cadre de coopération de pays respecte l'esprit et la lettre du document DP/1995/23. En d'autres termes, il porte sur les questions pour lesquelles le PNUD dispose d'un avantage comparatif net ou d'un mandat, dans des domaines prioritaires dans la transformation économique actuelle et le développement du pays. Un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sera établi avant la fin de 2000. Pour qu'il puisse être examiné en totalité, il faudra peut-être réviser le cadre de coopération actuel en tenant compte de l'examen à mi-parcours.

I. Situation du développement envisagée sous l'angle du développement humain durable

2. Les réformes audacieuses mises en oeuvre par le Gouvernement ont sorti le pays d'une récession qui avait commencé peu de temps après son indépendance en 1991 et avait duré jusqu'en 1995. Une période de modifications structurelles fondamentales doit maintenant faire suite à la période de stabilisation. L'absence de transparence est devenue l'un des principaux obstacles au développement durable axé sur l'être humain. L'engagement du Gouvernement envers la démocratisation et la réforme reste plutôt axé sur le long terme, principalement sur des impératifs politiques et économiques immédiats liés au conflit avec les États voisins et sur l'exploitation des réserves nationales de pétrole et de gaz.

A. Régime et problèmes politiques

3. L'Azerbaïdjan est souvent décrit comme une république présidentielle sous la direction du Président Heyder Aliyev, arrivé au pouvoir en 1993. Les lois de censure ont été abrogées, la peine de mort abolie et un Institut national de recherche sur les droits de l'homme

a été créé. Bien que le Parlement à chambre unique de l'Azerbaïdjan soit devenu plus actif et s'exprime plus librement, il est encore faible et souffre de lacunes au niveau de l'infrastructure, de l'organisation des partis et des règles de procédure. Le Parlement n'a pas suffisamment d'influence pour constituer un contre-poids efficace au pouvoir exécutif. Le pouvoir judiciaire est exercé par la Cour constitutionnelle, la Cour suprême, le Tribunal économique et d'autres tribunaux généraux spécialisés de niveaux inférieurs, soit une structure très similaire à celle de la période soviétique. Comme pour d'autres entités, il est souvent dit que la grave interférence d'intérêts personnels empêche l'indépendance du pouvoir judiciaire et de la police. La réforme du rôle et des fonctions du pouvoir exécutif n'a pas suivi le rythme des changements économiques.

4. Le bouleversement de l'économie et de la société suite à la guerre du Haut-Karabakh a eu, et a encore, des effets généralisés. Vingt pour cent du territoire sont encore sous occupation étrangère, ce qui empêche le rapatriement et la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées azerbaïdjanais, qui sont environ un million. Des négociations de paix entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie se poursuivent à un niveau très élevé. Toutefois, la nature sensible de ces négociations limite les préparatifs en vue de la reconstruction, à part dans les zones du sud du pays déjà libérées.

B. Problèmes macroéconomiques

5. La chute de la production économique de l'Azerbaïdjan en conséquence de la dissolution du système économique soviétique et de décennies de mauvaise gestion économique a été dramatique. Le produit intérieur brut (PIB) réel de 1998 n'était que la moitié de celui de 1990. La reprise entamée en 1995 était principalement due à des investissements étrangers dans l'industrie pétrolière et les secteurs associés. Le Gouvernement a introduit avec beaucoup de succès des mesures de stabilisation économique et le déficit budgétaire a été ramené à des proportions gérables et non inflationnistes. Les privatisations et les réformes structurelles sont toutefois restées en deçà de la stabilisation. La perception fiscale reste faible, d'une part, parce qu'il y a peu d'entreprises en dehors du secteur pétrolier qui valent la peine d'être imposées et à cause des politiques fiscales discrétionnaires et vagues. Avec un chômage d'environ 20 %, le Gouvernement appréhende tout changement qui pourrait encore menacer le

tissu politique et social. L'incapacité de vendre ou de fermer des entreprises industrielles publiques déficitaires force l'économie à dépendre davantage du pétrole et crée des difficultés car de nombreuses entreprises pétrolières restent à flot en ne payant pas leurs employés.

6. La création d'un environnement propice pour les petites et moyennes entreprises, les exploitations agricoles privées et des activités communautaires créatrices de revenus représente le plus grand potentiel de croissance. Ce secteur est toutefois très faible, en raison de la non-disponibilité de crédits, des barrières tarifaires, des quotas, des exigences de licence et des lois fiscales qui sont ouvertes à l'interprétation.

7. L'accent mis par le Gouvernement sur les ressources naturelles n'accorde qu'une attention limitée au secteur agricole. Employant une forte main-d'œuvre et peu efficace, le secteur agricole emploie 40 % de la population active mais ne produit que 10 % du PIB et est incapable de satisfaire à la demande nationale de produits alimentaires. Des blocages structurels dans ce secteur sont notamment dus à l'absence d'un financement rural, au mauvais état et à la mauvaise gestion des systèmes d'irrigation, à l'absence de services de vulgarisation et d'appui et à des difficultés de commercialisation.

8. C'est sur la production et le raffinage de pétrole et de gaz que repose l'économie. Les recettes pétrolières réelles provenant de nouveaux gisements s'élèveront à environ 100 millions de dollars en 2000. Le volume de production étant relativement faible, les recettes sont soumises à d'importantes fluctuations selon les variations des cours mondiaux du pétrole. Il est improbable que les recettes pétrolières aient un effet direct sur le développement humain au niveau de l'ensemble de la population, en l'absence de modifications structurelles. La stratégie principale du Gouvernement est de développer le secteur pétrolier en accordant des concessions pour les gisements aussi rapidement que possible, pour des motifs aussi bien politiques qu'économiques.

C. Problèmes sociaux

9. L'Azerbaïdjan a chuté régulièrement au classement de l'indicateur du développement humain (IDH), passant de 62^e sur 173 en 1990 à 104^e sur 174 en 1995. L'indicateur du développement humain a augmenté

depuis 1995 grâce au progrès économique et à l'amélioration des estimations officielles d'espérance de vie. Une évaluation de la pauvreté, effectuée avec l'aide de la Banque mondiale en 1996-1997, a révélé que plus de 60 % des foyers azerbaidjanais vivaient dans la pauvreté; 20 % de ce chiffre sont même très pauvres, leurs dépenses alimentaires représentant moins de la moitié du montant nécessaire pour acheter une ration alimentaire de subsistance. La pauvreté est bien entendu plus répandue parmi les personnes déplacées et les réfugiés qui dépendent encore dans une large mesure de l'aide alimentaire des organisations humanitaires. D'après le rapport national sur le développement humain pour 1999, les foyers dépensent la grande majorité de leurs revenus en produits alimentaires, mais la consommation alimentaire moyenne des foyers est bien inférieure aux montants jugés nécessaires pour un mode de vie sain.

10. Bien que les hommes et les femmes soient totalement égaux devant la loi, l'indicateur du développement humain montre des inégalités entre les sexes. L'emploi des femmes se concentre dans les secteurs de l'économie les moins rémunérés et leur salaire moyen est inférieur à celui des hommes dans tous les secteurs. La crise de l'emploi a touché les secteurs qui emploient principalement des femmes : la santé, l'éducation, l'aide sociale et l'agriculture. Par ailleurs, l'absence de garderies d'enfants peu onéreuses a forcé de nombreuses femmes à quitter le monde du travail.

11. Les dépenses publiques réelles en faveur du secteur social ont nettement baissé au cours de la dernière décennie. Les établissements sanitaires et les écoles, en particulier au-delà du niveau du primaire, se sont dégradés tant au niveau de l'infrastructure physique que des services assurés. L'éclatement des systèmes de sécurité sociale a conduit à la disparition totale de l'accès à des services de santé pour ceux qui ne sont pas en mesure de faire face à l'augmentation des frais. Du fait de la nature de l'IDH, cet éclatement ne sera visible dans l'indicateur du développement humain qu'après plusieurs années.

12. L'Azerbaïdjan est considéré comme le pays le plus pollué parmi les anciennes républiques soviétiques. Il dispose de réserves d'eau douce suffisantes mais une grande partie de l'eau de surface est polluée par des métaux lourds et des résidus de pesticides. Malgré la baisse de la production industrielle, les niveaux de pollution atmosphérique restent élevés. La productivité de la terre est également entravée par la

salinisation des sols. Il n'existe pas de systèmes de contrôle de l'environnement fiables, ce qui empêche le contrôle de l'application des règles en vigueur.

13. En conclusion, la pauvreté est un problème croissant en Azerbaïdjan. Les bénéfices découlant de la croissance des secteurs gazier et pétrolier ne devraient pas se répercuter sur l'ensemble de la population s'il n'y a pas une volonté active en ce sens et sans stimulation du secteur non pétrolier.

II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée

14. Les précédents programmes du PNUD étaient excessivement fragmentés, avec des activités réparties sur plus de 25 projets au total. À part quelques exceptions, l'effet désiré et les résultats ont été limités. Les mesures prises actuellement pour garantir que les ressources du PNUD soient davantage affectées à des domaines dans lesquels il a fait preuve d'un avantage comparatif net ont commencé il y a deux ans et seront encore intensifiées. Pour le nouveau cadre de coopération de pays, le PNUD se concentrera sur deux domaines et aura recours à un nombre limité de projets, comme expliqué à la section III. L'expérience a montré que les projets qui visent directement des bénéficiaires au niveau communautaire ont peu de chance de réussir ou d'être durables si l'on ne s'attaque pas en même temps aux politiques en amont et aux obstacles structurels. Les projets du nouveau cadre de coopération de pays entrepris au niveau communautaire seront donc visiblement liés à des activités en amont, alors que dans le même temps des projets pilotes montreront l'intérêt des activités de plaidoyer du PNUD.

15. Par le passé, le PNUD a principalement eu recours à des capacités nationales pour gérer et exécuter ses programmes. La capacité technique disponible au niveau national et la différence en coûts nominaux ont justifié cette décision. Il ne faut pas sous-évaluer la valeur d'un projet permettant de donner à l'Azerbaïdjan accès à une expertise comparative et aux méthodes de spécialistes expatriés, en particulier dans les domaines de la gestion et de la gouvernance. Il est donc nécessaire de garantir qu'il y aura un équilibre entre les capacités nationales et l'expertise de haut niveau fournie par des expatriés.

16. L'examen de pays, notant que l'exécution nationale était une pratique relativement récente en Azer-

baïdjan, a recommandé qu'une formation supplémentaire soit dispensée aux membres du bureau de pays pour leur rôle d'appui, en particulier en ce qui concerne les procédures, le recouvrement des coûts et les stratégies de retraite. L'examen a également proposé de procéder plus systématiquement à l'évaluation des capacités de contrepartie, au cas par cas, avant de lancer des stratégies d'exécution nationale.

17. L'examen de pays a révélé que le recours aux institutions des Nations Unies pour l'exécution des projets avait donné des résultats mitigés. Il a recommandé que tout soit fait pour garantir que les fonds soient rapidement déboursés et que les rapports sur l'exécution des projets et autres rapports connexes soient établis en temps voulu. Les organismes fournissant une assistance technique devraient prendre davantage de responsabilités en ce qui concerne les résultats concrets des projets. Notant que le bureau de pays assurait plusieurs fonctions d'appui administratif liées à l'exécution des projets, en particulier pour le compte du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), l'examen a recommandé d'envisager l'utilisation de mécanismes de recouvrement des coûts qui pourraient faciliter l'appui apporté aux activités de base des Nations Unies en Azerbaïdjan.

18. Le PNUD a apporté un appui important au processus de remise en état après un conflit en finançant et développant les capacités de l'Agence azerbaïdjanaise de reconstruction et de relèvement et de l'Agence nationale azerbaïdjanaise de déminage. L'appui apporté par le PNUD à l'Agence de reconstruction a facilité la coordination des activités menées dans ce secteur par la Banque mondiale, le PNUD, le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés, le programme d'assistance technique à la communauté d'États indépendants de l'Union européenne, et d'autres. L'expérience a montré que la reconstruction physique exige des programmes complémentaires visant à la création et au renforcement d'institutions communautaires de gouvernance locale et de gestion du développement. Le renforcement des collectivités locales et l'amélioration de la transparence dans la gestion des ressources sont des facteurs importants dans les efforts de mobilisation de ressources supplémentaires. L'examen de pays a estimé que dans la reconstruction de zones touchées par la guerre, l'approche programmatique était utilisée à bon escient et constituait un bon fondement pour une répartition de la charge financière à l'avenir.

19. Alors que le programme du PNUD mentionné plus haut a permis de mobiliser 70 millions de dollars en financement parallèle, l'objectif de participation aux frais du cadre de coopération de pays actuel n'a pas été réalisé. L'examen de pays a toutefois déterminé que cet objectif n'était pas réaliste et a recommandé une stratégie saine de mobilisation des ressources pour le nouveau cadre de coopération de pays.

III. Objectifs, domaines de programmes et résultats escomptés

20. Le deuxième cadre de coopération de pays avec l'Azerbaïdjan cherchera à maximiser ses effets par des programmes qui a) s'attaquent à des obstacles critiques dans le processus actuel de transformation économique et politique; b) englobent des opérations pilotes en aval ainsi qu'un cadre politique propice plus général; et c) attirent davantage de ressources additionnelles, soit en participation aux frais, soit en parallèle.

A. Structure du cadre de coopération de pays

21. L'objectif principal du cadre de coopération de pays est d'appuyer les efforts de réduction de la pauvreté du Gouvernement dans le secteur non pétrolier. Pour ce faire, il est nécessaire de créer un environnement propice à la création de revenus et à des solutions reposant sur les lois du marché et de promouvoir le relèvement après un conflit et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées. L'un des autres objectifs du cadre de coopération de pays sera de garantir l'utilisation efficace des ressources nationales et internationales pour gérer le processus de développement, le résultat souhaité étant d'offrir des occasions à l'ensemble de la population et de garantir sa participation au développement.

22. La croissance et l'autonomie au niveau communautaire par la création d'organisations communautaires renforceront le fondement de la démocratie en permettant le dialogue entre les organisations communautaires et les organes officiels de l'État. Des activités d'atténuation de la pauvreté ciblées avec soin se traduiront par l'intégration et la participation de groupes vulnérables au développement économique et politique. Elles répondront aux besoins de certaines tranches de la population que les interventions non ciblées ne pren-

ent pas en compte. Pour atteindre ces objectifs, il sera nécessaire de s'en tenir à deux domaines de programme très proches dans lesquels sera acheminée la plus grande partie des ressources de base du PNUD : a) la gouvernance, c'est-à-dire le renforcement de l'infrastructure démocratique, la transformation des institutions et les réformes économiques; et b) l'appui à la reconstruction et au développement après un conflit.

23. Le PNUD continuera d'utiliser le rapport national sur le développement humain comme instrument de base pour ses activités de plaidoyer en faveur du développement humain durable, afin de promouvoir un dialogue national sur les problèmes critiques que connaît le pays dans sa phase de transition. En collaboration avec la Banque mondiale et le FMI, le PNUD examinera les possibilités d'utilisation du rapport national sur le développement humain dans la mise au point d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et de planification et de gestion du développement.

24. Le PNUD continuera à encourager l'utilisation durable des ressources naturelles dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en particulier en ce qui concerne la biodiversité et les changements climatiques.

B. Domaine de programme I : gouvernance démocratique et économique

25. L'Azerbaïdjan considère la transformation de son système économique et politique comme une priorité élevée pour ramener le pays aux normes européennes. Une partie importante de ce processus consiste à renforcer les infrastructures démocratiques, à améliorer la transparence et la participation du public dans les débats politiques et la prise de décisions. Afin de créer des emplois et de stimuler l'économie, le PNUD s'attaquera aux principaux problèmes institutionnels et politiques qui entravent le développement et la croissance de la production privée à petite échelle. Le PNUD collaborera étroitement avec la Banque mondiale à un programme de réforme du secteur public afin d'approfondir les réformes structurelles.

26. Le domaine de programme consacré à la gouvernance se composera de deux sous-programmes : a) la gouvernance nationale; et b) les réformes et la gestion économiques.

27. Les secteurs d'intervention du PNUD dans le cadre du sous-programme sur la gouvernance démocratique sont : a) le développement de la société civile; b) le renforcement des capacités des médias; c) le renforcement des institutions pour les sondages d'opinion; et d) l'appui au Parlement.

28. L'objectif du sous-programme consacré aux réformes économiques est de contribuer à l'amélioration des capacités du pays pour une gestion économique saine : a) en renforçant un environnement propice au développement des petites et moyennes entreprises (PME); b) en appuyant la mise en oeuvre d'une réforme du secteur public; c) en renforçant les capacités du Fond national pour l'emploi; et d) en renforçant les capacités du Fond national pétrolier.

29. Les résultats escomptés en ce qui concerne le renforcement des institutions dans le cadre du sous-programme consacré à la gouvernance démocratique sont :

a) *Le renforcement du dialogue entre l'État et la société civile.* Afin d'établir les fondements d'un dialogue national informé et d'améliorer la communication entre l'état et la société civile, le PNUD appuiera un programme de formation continue et de recherche dans les points faibles particuliers des différents groupes. Le PNUD contribuera à la mise au point de normes juridiques fiables pour les organisations non gouvernementales (ONG) afin de leur permettre de raffermir leur indépendance de l'État. Une loi consacrée aux ONG devrait être adoptée pendant la période du cadre de coopération de pays.

b) *Une plus grande ouverture dans le débat politique et social en améliorant le rôle de la presse et des médias.* Le PNUD contribuera au renforcement des capacités des agences de presse et des médias afin d'améliorer les normes professionnelles et de faire des médias une source d'information crédible et fiable. Le Département de l'information de l'ONU sera un partenaire tout trouvé pour ce processus. Les activités de renforcement des capacités utiliseront également le rapport national sur le développement humain pour diffuser la notion de développement humain durable.

c) *La création d'une institution non gouvernementale en vue de la réalisation de sondages d'opinion fiables.* Le PNUD étudiera la possibilité de créer un organisme non gouvernemental indépendant chargé de procéder à des sondages d'opinion. L'objectif est de donner aux différents partis politiques,

à la presse et au Gouvernement une source d'informations, qui n'existe pas à l'heure actuelle, pour l'élaboration de politiques publiques répondant à une demande. Un tel organisme procéderait à l'évaluation de la prestation des services; influencerait l'allocation des ressources publiques; permettrait des comparaisons au niveau international; et vérifierait des demandes d'indemnisation et des demandes reconventionnelles ayant des motifs politiques. L'établissement du rapport national sur le développement humain tirera parti de la capacité de contrôle offerte par cet organisme.

d) *L'établissement de règles et de procédures parlementaires afin d'améliorer l'examen de la législation, la mise en commun d'informations et la constitution de groupes d'appui.* Le PNUD a) établira le règlement intérieur du Parlement conformément à d'autres systèmes parlementaires plus développés; b) créera des comités parlementaires subsidiaires pour l'examen de la documentation et de la législation; et c) créera un système de tenue à jour des archives parlementaires et de publications de bulletins quotidiens sur les débats.

30. Les résultats escomptés en ce qui concerne pour le renforcement des institutions dans le cadre du sous-programme consacré aux réformes économiques est :

a) *La création d'un environnement propice et le développement de la production privée à petite échelle.* Le PNUD appuiera la simplification de la réglementation afin de réduire les possibilités de malentendus, réduira les exigences en matière de licence et la fiscalisation globale tout en améliorant les systèmes d'exécution et de perception. Cette intervention servira également à passer en revue les principaux blocages auxquels doivent faire face les petits producteurs et à participer au développement de politiques appropriées pour dynamiser ce secteur.

b) *La réforme de la gestion du secteur public.* Le Gouvernement est en train de négocier un prêt de la Banque mondiale pour un vaste programme de réforme du secteur public. Une assistance technique considérable sera nécessaire à cette fin et le PNUD devra fournir un appui au Gouvernement et à la Banque mondiale dans la mise en oeuvre des réformes. Cela pourra impliquer notamment la création d'une commission nationale de réforme du secteur public sous l'autorité du Président. Le PNUD continuera à contribuer au transfert de technologies de l'information afin de garantir une gestion plus efficace.

c) *Le fonds national pour l'emploi.* Dans le cadre du processus de transformation économique et industrielle, le Gouvernement est en train de créer un fonds pour l'emploi afin de répondre aux besoins en technologie, investissement et formation des industries récemment créées. Le PNUD apportera son appui au Gouvernement pour le développement de capacités de gestion et de planification pour ce fonds.

d) *Le fonds national pétrolier.* Le PNUD aidera le secrétariat du fonds national pétrolier, lorsqu'il sera créé, à utiliser les revenus du pétrole pour stimuler les secteurs non pétroliers de l'économie et garantir que les recettes bénéficient à l'ensemble de la population. Il pourra en particulier développer la capacité du fonds à gérer les recettes pétrolières en vue de les investir sur les marchés financiers internationaux et appuyer le développement de services essentiels d'infrastructure et l'aide aux petits producteurs et entrepreneurs.

C. Domaine de programme 2 : appui à la reconstruction et au développement après un conflit

31. L'appui du PNUD au processus de relèvement et de reconstruction se poursuivra en mettant davantage l'accent sur le développement d'une capacité communautaire de planification et de gestion, l'objectif étant de favoriser l'autonomie des rapatriés et de leur permettre de mieux gérer leurs problèmes, en particulier en ce qui concerne le développement économique de leurs régions. Le PNUD collaborera avec le Programme alimentaire mondial (PAM) en ce qui concerne l'utilisation de l'aide alimentaire dans des organismes publics et des programmes de remise en état des infrastructures et de reconstruction; il collaborera également avec le HCR pour des activités de déminage et de réinsertion. Les tentatives actuelles de réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du pays dans des zones libérées montrent les difficultés inhérentes et les frais impliqués.

32. Le Gouvernement et la communauté des donateurs, en cas d'un accord de paix, devront faire face à une pression considérable pour réussir la tâche énorme du rapatriement et de la reconstruction dans de brefs délais. L'intérêt des donateurs pourrait alors augmenter et plusieurs donateurs chercheront sans doute à participer au règlement des causes sous-jacentes du conflit. Si

tel est le cas, le PNUD devra intensifier son appui, notamment la convocation d'une conférence internationale des donateurs en cas d'un accord de paix. Le PNUD continuera donc d'appuyer le renforcement des capacités des institutions nationales pour gérer le processus de reconstruction, notamment l'évaluation des besoins et la gestion des ressources.

D. Thèmes multisectoriels

1. Intégration des femmes dans le développement

33. La place des femmes sera un thème intersectoriel dans tous les domaines de programme décrits plus haut. Le PNUD considérera comme une priorité élevée l'accès des femmes aux potentialités et à l'autonomie économiques et politiques au cours de la période de transition. Le Bureau pour l'intégration des femmes dans le développement, appuyé par le PNUD, sera encouragé à participer à des réunions et des colloques d'élaboration des politiques lorsque ces derniers auront un rapport avec les activités créatrices de revenus et avec le relèvement et la reconstruction après un conflit. Le Bureau continuera à participer à un dialogue avec le Gouvernement, notamment pour la préparation et le suivi du rapport national sur le développement humain.

2. Coordination de l'aide et amélioration de la gestion des ressources

34. Le PNUD renforcera le rôle du Conseil des ministres et du Cabinet du Président dans la coordination et la gestion des ressources nationales et de l'aide étrangère. La coordination technique entre les principaux organismes donateurs en Azerbaïdjan doit encore être améliorée. On cherchera des moyens de réaliser une collaboration et un dialogue plus approfondis avec le Gouvernement en ce qui concerne les principaux problèmes du processus de transition. Le PNUD envisagera la possibilité de collaborer avec le Gouvernement afin d'élaborer une stratégie de développement humain durable pour la coordination et la gestion des ressources aux fins du développement.

IV. Arrangements de gestion

A. Réserve du Programme et appui aux programmes

35. Une attention particulière sera consacrée au renforcement des capacités du Gouvernement et du bureau de pays pour gérer efficacement les projets et les programmes et améliorer le dialogue entre le bureau de pays et les autorités nationales. Le PNUD doit donc faire preuve d'une certaine souplesse pour donner au Gouvernement l'expertise et les capacités techniques et de gestion appropriées. Un projet d'appui aux programmes et aux politiques sera établi et approuvé à cette fin. Les besoins en développement du pays pourraient toutefois changer énormément en cas de signature d'un accord de paix. Afin de permettre au PNUD de répondre efficacement à de tels besoins, une réserve du Programme représentant 20 % des rubriques 1.1.1 et 1.1.2 des MCARB combinées sera mise à part.

B. Exécution, mise en oeuvre et partenariats

36. Le PNUD poursuivra sa collaboration étroite avec la Banque mondiale, tant dans le cadre de son programme de réforme du secteur public que dans d'autres programmes futurs pour la reconstruction des zones touchées par la guerre; il en sera de même avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) en ce qui concerne leurs stratégies de lutte contre la pauvreté. On s'efforcera de définir et de mettre en oeuvre des modalités qui permettront à la Banque mondiale d'avoir recours aux services du PNUD pour la gestion efficace des fonds de l'Association internationale de développement dans des domaines qui exigent une assistance technique en matière de renforcement des capacités et de transformation structurelle. Le PNUD continuera également sa collaboration avec le FEM, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'ONUSIDA pour la mise en oeuvre de ses mandats mondiaux lorsque des ressources pourront être mobilisées. L'utilisation de Volontaires des Nations Unies locaux et internationaux sera accrue, en particulier dans des activités en aval, de développement communautaire et de création de revenus. Le PNUD continuera à favoriser ses relations de collaboration avec des partenaires bilatéraux essentiels et avec le programme d'assistance technique à la Communauté d'États indé-

pendants de l'Union européenne, en particulier dans le domaine de la reconstruction après un conflit.

37. La capacité des entités nationales à exécuter des activités de programme sera soigneusement évaluée, au cas par cas. La portée de la participation du PNUD à la gestion directe des projets sera étudiée et étendue, en particulier au niveau de l'élaboration des politiques et de la transition du secours au développement. Les partenariats avec des ONG nationales pour la création d'un dialogue seront approfondis, ainsi que les efforts de transparence des institutions nationales. On pourra également envisager la participation active d'ONG nationales et internationales dans la mise en oeuvre ou l'exécution des principaux projets du PNUD.

C. Mobilisation des ressources et coordination de l'aide

38. La mobilisation des ressources doit devenir l'une des principales priorités du PNUD en Azerbaïdjan. Le niveau de participation des donateurs n'est pas particulièrement élevé et ne devrait pas augmenter à moins qu'un accord de paix soit signé avec la République d'Arménie, ou qu'il y ait des modifications structurelles importantes au sein du Gouvernement permettant d'accroître la confiance des donateurs. Le PNUD s'efforcera d'attirer de telles ressources en s'attachant à résoudre certains obstacles fondamentaux. Il s'emploiera également à créer une capacité nationale permettant d'utiliser efficacement les ressources reçues. Le PNUD s'efforcera également d'établir des partenariats stratégiques avec des donateurs qui ne sont pas représentés en Azerbaïdjan. Il cherchera à mobiliser des ressources privées pour la mise en oeuvre de programmes spécifiques dans le secteur de l'environnement et pour l'utilisation efficace des ressources naturelles, avec des résultats clairs et mesurables. Le bureau du PNUD mettra au point une stratégie détaillée de mobilisation des ressources.

D. Gestion, évaluation et contrôle fondés sur les résultats

39. Le cadre de résultats stratégiques de l'Azerbaïdjan sera ajusté pour refléter la réorientation du deuxième cadre de coopération de pays. Le cadre de résultats stratégiques et ses indicateurs seront utilisés comme base pour contrôler l'évaluation de la mise en

oeuvre du programme global du PNUD. Un examen de pays sera prévu à la mi-parcours du cadre de coopération de pays afin d'évaluer les résultats et de réorienter les activités et les arrangements de programmes et de gestion selon les besoins. Il sera encore fait appel à des sociétés nationales et étrangères pour entreprendre des audits réguliers portant sur la gestion et les finances.

Annexe

Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour l'Azerbaïdjan (2000-2004)

<i>Source</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Remarques</i>
Ressources de base du PNUD		
Montant estimatif du report	1 457	Comprend les services administratifs et opérationnels.
MCARB 1.1.1	5 918	Montant affecté immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2 de 0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1		Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité des ressources.
MCARB 1.1.3	2 000	Affectation des MCARB 1.1.3.
AEPP/AST	232	
Total partiel	9 607^a	
Autres ressources du PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	7 000	
Fonds pour le développement durable	2 000	
		dont :
Capacité 21	200	
FEM	1 800	
Participation aux coûts de tierces parties	7 000	
Fonds d'affectation spéciale et autres	250	
		dont :
Fonds nordique	250	
Total partiel	16 250	
Total général	25 857^a	

^a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau du pays.

Abréviations : AEPP : appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST : appui aux services techniques; FEM : Fonds pour l'environnement mondial; MCARB : montants cibles pour l'allocation des ressources de base.